

Plaidoyer pour repenser le système carcéral

Si des organismes comme Future Hope tendent la main aux anciens détenus pour les aider dans leur réinsertion, il n'en reste que les prisons connaissent à l'interne leur lots de problèmes comme l'insalubrité, la violence et d'autres encore. Des enjeux souvent exposés dans les médias qui doivent être pris au sérieux.

Ophélie DOIREAU

odoireau@la-liberte.mb.ca

IJL-Réseau.Presse-La Liberté

Daniel Beaudette a côtoyé les prisons de près pendant presque 30 ans. « Pendant 25 ans, j'ai travaillé comme psychologue avec Service correctionnel Canada, qui est un organisme fédéral. J'ai collaboré dans des prisons en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

« J'ai aussi passé 13 ans au service de libération conditionnelle. Mes tâches étaient essentiellement d'évaluer le risque de danger si les prisons accordaient une libération conditionnelle. »

Si depuis les années 2000, Daniel Beaudette ne travaille plus dans les prisons, il a cependant assez d'expérience pour souligner les enjeux présents. « Les prisons fédérales sont pour les personnes qui purgent des peines de plus de deux ans et plus. Toutes les peines de moins de deux ans, c'est de compétence provinciale.

« Pour donner une idée d'un ordre de grandeur, le Fédéral s'occupe d'environ 12 500 prisonniers, et les Provinces de 39 000 détenus.

« En prison, les détenus ont encore le sentiment d'être des humains. Ce sont des personnes qui ont certainement manqué des chances dans la

société. Il y a une humanité. Mais le système fait que c'est très difficile de voir cette humanité. »

Et pour cause, Daniel Beaudette prend l'exemple d'une prison fédérale construite en 1877 qu'il connaît bien : Stony Mountain au Manitoba. « Dans les 18 derniers mois, il y a eu au moins 15 détenus qui sont morts dans cette prison. En 2021, il y en a eu sept. »

D'ailleurs, le 14 mai 2021, le *Winnipeg Free Press* publiait le résultat d'une longue enquête sur les conditions de vie à Stony Mountain. Des sources anonymes attestaient alors au *Winnipeg Free Press* : « Ces décès déclarés publiquement



photo : Marta Guerrero

Daniel Beaudette.

ne sont que la partie émergée de l'iceberg en matière de violence. Un gardien pense même que l'administration de la prison n'est pas transparente avec les hauts responsables du Service correctionnel du Canada. »

Ce à quoi Daniel Beaudette répond. « En 2016, le gouvernement de Brian Pallister, a décidé que ce n'était pas obligatoire d'avoir des enquêtes sur chaque mort dans les prisons. C'est Heather Stefanson qui était alors ministre de la Justice qui a proposé cette loi. Depuis c'est à la discrétion du médecin légiste de savoir si une enquête doit être menée ou non.

En effet, la *Loi 16* qui visait à modifier la *Loi sur les enquêtes médico-légales* a reçu la sanction royale en juin 2017

« C'est donc difficile de déterminer ce qui se passe dans les prisons », déplore Daniel Beaudette.

| Conditions de vie

Un problème de transparence auquel s'ajoutent une surpopulation et de médiocres conditions de vie. Sur son site de sécurité moyenne, la prison de Stony Mountain peut accueillir 484 détenus et 217 sur son site de sécurité minimale. Pourtant ce chiffre est largement dépassé.

« En janvier, il y avait plus de 750 détenus. Comment offrir des conditions décentes? On compte 2 300 \$ par année pour nourrir un prisonnier, soit environ 6 \$ par jour. Il faut

leur donner une alimentation correcte. Et pour 6 \$, ce n'est pas possible. D'ailleurs, les détenus s'en plaignent fréquemment. »

Daniel Beaudette apporte un autre point sur la surpopulation carcérale. « 40 % de la population sont en prison pour des crimes non violents comme les plus légers liés à la drogue. Et ils sont obligés de se mélanger avec des crimes violents. »

Dans une recherche menée en 2020 par le ministère de la Justice sur la récidive, il était clairement établi qu'une personne dont le parcours judiciaire comprend la police, les tribunaux et les services correctionnels est particulièrement exposée au risque de récidive. Pour Daniel Beaudette, le système doit être repensé. « La prison, ce n'est pas la place pour tout le monde. Des personnes qui passent par la prison auront un casier judiciaire ce qui conduira à avoir des difficultés à trouver un emploi. 40 % des personnes qui ont été en prison y retourneront.

« On aurait raison de repenser le système. Il y a eu beaucoup d'enquêtes sur les conditions qui démontrent l'injustice sociale et il y a très peu de choses faites pour améliorer les conditions.

« Il y a d'autres mécanismes en place que l'incarcération pour que des personnes puissent se réinsérer dans la société comme la justice réparatrice, avoir des lieux de réhabilitation. Je pense qu'on sur-incarcère. »



Une éducation supérieure depuis 1818

APPEL D'OFFRES

L'Université de Saint-Boniface (USB) est à la recherche d'une personne experte en évaluation de programmes associés au bien-être en milieux éducatifs. Le programme concerne le dépistage et l'aiguillage d'étudiants et d'étudiantes à risque dans trois établissements postsecondaires francophones en contexte linguistique minoritaire. Ledit programme vise à mieux soutenir les étudiantes et étudiants qui font la transition au milieu postsecondaire et dont la santé mentale est menacée. Un service d'aiguillage vers des services, tant du domaine éducatif que de santé publique ou communautaire, favorisera l'accès de ces étudiants et étudiantes aux services en français pendant cette transition. Travaillant en collaboration avec la direction des Services aux étudiants et de la chercheuse principale d'un projet de recherche associé de l'USB, et des personnes-ressources des services aux étudiants et étudiants de l'Université de Hearst et de La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina, la personne choisie assurera l'évaluation du programme dans les trois établissements.

LIVRABLES

- **Planification de l'évaluation** : modèle logique et plan d'évaluation, y compris un tableau synthèse qui identifie les questions d'évaluation, les indicateurs, les méthodes, les répondants, et les échéanciers
- **Évaluation à mi-parcours** : sondage en ligne en français pour les intervenants qui ont offert des services de soutien aux étudiants à travers les trois universités participantes ; trois guides d'entrevue téléphonique en français et en anglais pour 1. les intervenants qui ont offert des services de soutien aux étudiants à travers les trois universités participantes, 2. le navigateur du programme et 3. les membres de l'équipe du programme de dépistage et d'aiguillage ; rapport d'évaluation à mi-parcours
- **Évaluation finale** : sondage en ligne en français pour les intervenants qui ont offert des services de soutien aux étudiants à travers les trois universités participantes ; trois guides d'entrevue téléphonique en français et en anglais pour 1. les intervenants qui ont offert des services de soutien aux étudiants à travers les trois universités participantes, 2. les nouveaux navigateurs du programme et 3. les membres de l'équipe du programme de dépistage et d'aiguillage ; rapport d'évaluation finale

COMPÉTENCES REQUISES

- formation et expérience pertinente en évaluation et recherche appliquée
- capacité interpersonnelle
- maîtrise de la langue française écrite et orale
- compréhension du contexte linguistique minoritaire canadien

ÉCHÉANCIER DU PROJET

- Du 22 novembre 2021 au 31 mars 2023
- Estimation du total de jours requis : entre 35 et 45 jours

LA SOUMISSION DEVRA COMPRENDRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- une lettre de motivation, un curriculum vitae et deux (2) recommandations professionnelles
- une estimation des frais et un échéancier de facturation

DIRECTIVES POUR L'ENVOI DE L'OFFRE DE SERVICES

Les offres de services doivent être reçues avant 15 h, heure centrale, le 19 novembre 2021, par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Christian Perron, directeur des Services aux étudiants
cperron@ustboniface.ca

L'Université de Saint-Boniface n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une soumission et ne s'engage à accepter ni le moins-disant ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La date et l'heure limites fixées pour la présentation des propositions sont fermes à moins d'être modifiées par écrit par une personne autorisée, en raison de circonstances imprévues, auquel cas tous les destinataires seront avisés de la date ultérieure de présentation des propositions.